

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024.

ID : 083-268302833-20240709-20240707-DE



## DELIBERATION N° 2024/07/

### Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Zacharie

Approbation de la convention de partenariat avec la CPAM du Var

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 18 heures,

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la vice-présidence de Madame Carole ROYER.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS : 1<sup>er</sup> juillet 2024

Présents : Mmes ROYER Carole, BROCHIER Christiane, POZZI Monique, BOUHAFS Hayette, et MM. BOUTRY Marcel, PASCAL Paul, BERTOLOTTI.

Absents excusés :

Absent(s) ayant donné procuration(s) : MM. COULOMB Jean-Jacques, TABONE Paul et Mme MORACCHINI Encarnacion.

Absent : Mme PRATI Corinne.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame la vice-présidente du CCAS fait connaître aux membres de la commission la convention ci-jointe entre la CPAM du Var et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Zacharie dans le cadre de leur partenariat afin de faciliter les échanges pour les bénéficiaires entre les deux structures.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré :

→ approuve les termes de la présente convention,

→ autorise Monsieur Jean-Jacques Coulomb, président ou Madame Carole Royer, vice-présidente, à signer la présente convention et tous les documents s'y afférant.

Pour copie conforme

La Vice-Présidente  
Carole ROYER